



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE PREAVIS 01/2020

Nombre de conseillers communaux et conseillers municipaux pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le 25 mai 2020 pour la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. C. Marrel, Président
M. D. Bérard, secrétaire

Commission technique: M. Olivier Schaer
M. Benjamin Favre

Excusé : M. Christian Dupertuis

Préambule

Suite à la fixation des dates des prochaines élections communales générales par le conseil d'Etat, les communes doivent déterminer, avant le 30 juin 2020, le nombre de membres au Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité.

Malgré l'envie de ne pas modifier le nombre de membres des deux entités, la municipalité de notre commune a décidé de nous soumettre le présent préavis.

La municipalité de notre commune nous a soumis un préavis proposant de conserver le nombre actuel de Conseillers communaux, soit 60 membres, ainsi que le nombre actuel de municipaux, soit 5 membres.

Analyse du préavis

La loi sur les communes fixe, dans son article 17, un barème du nombre de membre du Conseil communal. Belmont se trouve dans la catégorie de 1'001 à 5'000 habitants impliquant un nombre de conseillers compris entre 35 et 70.

Le nombre actuel de conseillers communaux pour Belmont est fixé à 60. Ce nombre permet une bonne représentation de la population au conseil, ainsi qu'un bon roulement de l'investissement des membres du conseil dans les diverses commissions ad-hoc. Le diminuer impliquerait une plus grande sollicitation des conseillers. À l'inverse, augmenter ce nombre rendrait le travail de recrutement très compliqué.

En comparant ce nombre avec quelques communes de la région ayant une taille similaire à celle de Belmont (3'000-4'500 habitants), nous avons pu constater une approche similaire pour la législature en cours. Quelques exemples : Bourg-en-Lavaux a 61 conseillers, Savigny 60, Cheseaux 60, Oron 59, Romanel 55, Chardonne 50.



Suite à nos questions lors de la séance de présentation, le Bureau du Conseil Communal nous a transmis quelques informations statistiques complémentaires :

- La moyenne du nombre de conseillers présents aux 4-5 séances annuelles (hors commissions permanentes) se situe à 42 conseillers (sur la période 2017-2019)
- Une moyenne d'un peu plus de 6 préavis par année sont soumis à des commissions techniques sur la période 2017-2019 (15 préavis ont été soumis en 2015, le maximum sur la période 2012-2019)
- Le coût moyen annuel par conseiller sans commission permanente se situe à CHF 120.- sur la période 2017-2019

Le nombre de membres à la Municipalité de Belmont est actuellement fixé à 5 membres. Ce nombre permet à nos municipaux de répartir d'une manière adaptée les tâches et les dicastères qui lui sont attribués.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique unanime se rallie aux conclusions du **préavis 01/2020** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission Technique :

Christian Dupertuis

Benjamin Favre

Olivier Schaer

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 14 Juin 2020